



Extrait du procès-verbal ou copie de résolution

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le dixième (10^e) jour du mois de mars 2025 à 19 h au Centre Communautaire de Stratford, situé au 170 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Morin, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Onil Bergeron, conseiller	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

Adoption du deuxième projet du Règlement no 1236 modifiant le Règlement de zonage 1035 afin d'ajouter certains usages autorisés à une partie du lot 5 642 476 2025-03-15

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage no 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE la CPTAQ a reconnu des droits acquis à une section du lot 5 642 476 pour un usage commercial et industriel;

ATTENDU QU'une demande de changement de zonage a été présenté au conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 9 décembre 2024;

ATTENDU QUE la première adoption du projet de règlement no 1236 a été effectuée à la séance du 10 février 2025;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 10 mars 2025;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

D'ADOPTER le deuxième projet du Règlement no 1236 modifiant le Règlement de zonage 1035 afin d'ajouter certains usages autorisés à une partie du lot 5 642 476.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Copie certifiée conforme
Ce 13 mars 2025

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD
RÈGLEMENT NO 1236

RÈGLEMENT NO 1236 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1035 AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES AUTORISÉS À UNE PARTIE DU LOT 5 642 476

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage no 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE la CPTAQ a reconnu des droits acquis à une section du lot 5 642 476 pour un usage commercial et industriel;

ATTENDU QU'une demande de changement de zonage a été présentée au conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 9 décembre 2024;

ATTENDU QUE la première adoption du projet de règlement no 1236 a été effectuée à la séance du 10 février 2025;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 10 mars 2025;

ATTENDU QUE la deuxième adoption du projet de règlement no 1236 a été effectué à la séance du 10 mars 2025;

ATTENDU QUE la journée d'inscription au registre a été tenue et que le nombre de signatures est insuffisant pour déclencher un référendum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement no 1236 modifiant le Règlement de zonage 1035, afin d'ajouter certains usages autorisés à une partie du lot 5 642 476 soit adopté, statué et décrété par ce

qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications feuillet 1 de 8 est modifiée afin que soit ajoutée N 58 dans la case *Industrie légère* de la zone A1.

Ajouter à la section Notes : N 58 Les travaux d'ébénisterie nécessaire à la production, l'entreposage et la vente de chevilles de bois sont autorisés dans la zone 1 du lot 5 642 476 tel que décrite à l'annexe 1 du Règlement 1236. L'autorisation est limitée à l'intérieur des bâtiments de la zone visée.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général/Greffier-trésorier

Avis de motion :	9 décembre 2024
Adoption du premier projet de règlement :	10 février 2025
Assemblée publique de consultation :	10 mars 2025
Adoption du deuxième projet de règlement :	10 mars 2025
Demande d'approbation référendaire :	
Adoption du règlement :	
Certificat de conformité :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	

